

COMMUNE DE MONTCEAUX

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 30 juillet 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, les trente juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne.
Nombre de Conseillers présents : 11	
Nombre de Conseillers votants : 12	<u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Pouvoir : 1	<u>Absent</u> :
Date de la convocation : 23.07.2026	<u>Secrétaire de séance</u> : FAVROT Sandrine

Arrivée de Madame NENET JOSEPH Joanne à 20h51.

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame FAVROT Sandrine est désignée secrétaire de séance par l'assemblée.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2026-34 Adhésion au service d'économe de flux du SIEA

Monsieur GARNIER Christophe expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service d'économe de flux. Ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En plus d'une mission de base permettant de faire l'inventaire et l'analyse des consommations énergétiques du parc bâti, des missions supplémentaires optionnelles sont disponibles comme le bilan énergétique d'un bâtiment, l'accompagnement au décret « éco-énergie tertiaire », l'accompagnement a un projet de rénovation, etc.

Pour la bonne réalisation de ses missions, l'économe de flux sera équipé d'enregistreurs de température et de CO₂, d'une caméra thermique et d'un logiciel de suivi énergétique.

Il est rappelé qu'une convention avait déjà été signée lors du précédent mandat. Cette adhésion permet de bénéficier d'un accompagnement visant à mieux maîtriser les coûts énergétiques des bâtiments communaux. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Accepte d'adhérer au service économe de flux du SIEA pour un montant total de cotisation de 1.66 € HT/an/hab. Des subventions des programmes de financement comme le programme ACTEE peuvent réduire ce prix de cotisation ;
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA ;
- 3) S'engage à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant la durée de la convention. ;
- 4) S'engage à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service ;
- 5) Mandate le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux ;
- 6) Informe le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement ;
- 7) Confie la collecte et la valorisation des CEE au SIEA conformément à la convention afférente, en délibérant en ce sens ;
- 8) Associe et cite l'accompagnement du SIEA et de la FNCCR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économe de flux ;
- 9) Informe et invite le SIEA de toutes actions et réalisations effectuées dans le cadre du service d'économe de flux ;

2026_35 Nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 : application de la fongibilité des crédits.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n° 2022/44 du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2022, la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la ville,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2026_36 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du règlement intérieur préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Monsieur MAUPPIN Yoann précise qu'il est indiqué dans le règlement intérieur que les comptes-rendus des commissions devront être transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame NENET JOSEPH Joanne demande si un délai est prévu pour la transmission des comptes rendus des commissions.

Monsieur le Maire répond qu'aucun délai spécifique n'est fixé pour la transmission des comptes rendus des commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-joint.

2026_37 Achat de corbeilles à déjections canines

Dans le cadre du projet d'acquisition de corbeilles à déjections canines, trois devis ont été sollicités.

La commission a défini 8 points d'installation dans la commune. Les corbeilles seront installées dans les lieux suivants :

- ✓ 1 corbeille Aux Rivaux
- ✓ 1 corbeille à l'École Les Cerisiers
- ✓ 1 corbeille à la salle polyvalente
- ✓ 1 corbeille au Chemin de Rache
- ✓ 1 corbeille sur le parking de l'Église
- ✓ 1 corbeille à la Madone
- ✓ 1 corbeille au cimetière

Monsieur GARNIER Christophe demande selon quelles modalités sera réalisée l'installation de ces corbeilles.

Il lui est répondu que l'installation sera assurée par les agents des services techniques communaux.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude indique que le secteur des Rivaux compte une population plus importante que le centre-bourg et, par conséquent, davantage d'animaux domestiques. Il estime que l'installation de deux corbeilles dans ce secteur est particulièrement pertinente.

Madame CURTIL Marie-France fait part de ses réserves, estimant que les corbeilles destinées aux déjections canines pourraient également être utilisées pour le dépôt d'autres déchets, tels que des papiers ou divers détritrus. Elle estime également que le coût de cette opération est élevé. Elle considère par ailleurs que les propriétaires d'animaux devraient faire preuve de davantage d'autonomie dans la gestion des déjections de leurs animaux.

Après examen des offres par la commission voirie, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise retenue et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention :

- **RETIENT** l'offre de la Société ANIMO CONCEPT pour un prix s'élevant à 3 944.40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

2026_38 Achat d'électroménager pour l'école Les Cerisiers et virement de crédit

Monsieur GARNIER Christophe informe à nouveau que le réfrigérateur et le sèche-linge mis à disposition de l'école sont particulièrement vétustes et présentent des dysfonctionnements récurrents. Par ailleurs, le renouvellement de la batterie de casseroles est nécessaire afin de disposer d'un matériel compatible avec la plaque de cuisson à induction.

Il sera nécessaire pour cet achat de faire un virement de crédit.

Le Conseil Municipal, devra, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer un virement de crédit :
 - ✓ Compte 2131 : - 1 200 €
 - ✓ Compte 2188 : + 1 200 €

Création d'un trottoir situé Chemin du Moulin Crozet

Monsieur le Maire indique que la création d'un trottoir le long du chemin du Moulin Crozet est nécessaire afin de sécuriser le cheminement des piétons. Ce projet se justifie par les nouvelles constructions réalisées dans ce secteur et s'inscrit dans la continuité des travaux engagés lors du précédent mandat. Dans cette perspective, plusieurs devis ont été sollicités. À ce jour, la commune a reçu deux propositions et est dans l'attente d'un troisième devis, qui devrait parvenir dans les prochaines semaines.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude demande le montant des devis reçus.
Les devis s'élèvent à 18 300 € environ.

Madame NENET JOSEPH Joanne demande des précisions concernant l'aménagement du trottoir, indiquant que celui de la Poipe est actuellement inutilisable en raison de la présence de gravier.
Monsieur le Maire répond que le futur trottoir sera réalisé sur le même modèle que celui de la route de Belleville. Il précise qu'un passage piéton sera aménagé devant l'immeuble locatif social et un second devant l'entrée du lotissement. Le trottoir sera implanté sur le côté gauche du chemin du Moulin Crozet.

Monsieur GARNIER Christophe demande quel sera le montant du virement de crédits à effectuer.
Monsieur le Maire indique que le troisième devis n'étant pas encore parvenu en mairie, le montant exact de l'opération ne peut pas être arrêté à ce jour. Le virement de crédits sera donc proposé lors du prochain conseil municipal.

Il sera nécessaire pour ces travaux de faire un virement de crédit.

Pour le prochain Conseil Municipal, les élus devront, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTER** la proposition présentée.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis.

Explication sur l'affichage tactile

Monsieur GARNIER Christophe présente un projet d'installation d'un panneau d'affichage tactile proposé par l'entreprise REX ROTARY.

Il explique qu'il s'agit d'un dispositif simple d'utilisation permettant aux administrés de consulter l'ensemble des publications de la commune. Ce panneau, qui pourra être installé au sol ou fixé sur un mur, remplacera les supports d'affichage traditionnels et supprimera les coûts liés à l'impression des documents. Le système informatique permettra également de gérer les dates de début et de fin d'affichage des publications.

Un seul panneau tactile est envisagé pour l'ensemble de la commune. Le coût de maintenance de cet équipement est estimé à 5 000 € par an.

Madame CHALIKAS Marlène informe que Panneau Pocket peut avoir également une forme évolutive.

Monsieur le Maire précise enfin que la mise en place de ce dispositif permettra de supprimer les panneaux d'affichage situés dans la cour intérieure de la Mairie, afin de libérer cet espace et d'en améliorer l'aménagement notamment pour faire la terrasse du P'tit Montceaux.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude souligne qu'il conviendra de choisir un emplacement adapté pour l'installation du panneau tactile, afin de limiter les risques de vandalisme.

Projet City Stade et Pump Track

Madame NENET JOSEPH Joanne présente le compte-rendu de la commission « Cadre de vie ».

La commission a étudié la création d'un espace de loisirs regroupant un city stade, un pump track ainsi qu'une aire de jeux destinée aux jeunes enfants. Afin de permettre une évolution future de ces équipements, elle propose de les implanter sur le site du stade. Cette implantation nécessiterait de réduire la surface actuelle du terrain de football, tout en conservant un espace permettant la pratique de ce sport.

La commission souhaite lancer un appel d'offres afin de recueillir des études et des propositions d'aménagement.

Enfin, un groupe de travail a été constitué afin de suivre l'élaboration et l'avancement de ce projet (ANNEQUIN Christel, FAVROT Sandrine, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre).

Monsieur le Maire reçoit le bureau de l'ASGGM la semaine prochaine.

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude est opposé à la proposition consistant à diviser le terrain de football afin d'y implanter les nouveaux équipements. Il rappelle que, pour ce type d'installations, une distance d'environ 100 mètres par rapport aux habitations voisines est généralement préconisée, afin de limiter les nuisances.

Madame FAVROT Sandrine souligne que de nombreux habitants de la commune pratiquent le football. Il est important de préserver un espace adapté à cette activité lors de l'aménagement des futurs équipements.

Monsieur GARNIER Christophe informe le conseil que l'ASGGM envisage un projet d'évolution du stade de Montceaux. Il précise toutefois qu'à ce jour, aucune demande de rendez-vous n'a été adressée à la Mairie afin de présenter ce projet ou d'en échanger avec les élus.

Projet P'tit Montceaux

Madame NENET JOSEPH Joanne communique des informations au Conseil Municipal sur le projet de création d'un bar associatif à la suite de la réunion de la commission en charge de ce dossier.

Une première proposition consiste à faire intervenir un « bar truck » installé sur le parking situé vers les logements communaux et sur la pelouse. Cette solution permettrait de recueillir l'avis des habitants tout en limitant les frais d'investissement. Elle présenterait également l'avantage d'être plus rapide à mettre en œuvre que la réalisation de travaux d'aménagement. Le projet pourrait être expérimenté durant les périodes du printemps et de l'été. La question se pose également de savoir s'il conviendrait d'acquérir ou de louer un « bar truck ». Une seconde proposition vise à aménager l'aire de loisirs qui a tous les équipements nécessaires (eau, électricité).

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude indique toutefois qu'il ne sera pas possible d'installer un équipement sur la pelouse en raison de la présence de la cuve à gaz.

Monsieur GARNIER Christophe évoque la possibilité d'aménager le P'tit Montceaux dans un conteneur.

Monsieur le Maire indique que Monsieur VALETTE Christophe travaille actuellement sur le fonctionnement du futur bar associatif avec les classes, notamment la classe montante. Il souligne qu'il est toutefois difficile de mobiliser des bénévoles pour assurer son fonctionnement.

Afin de poursuivre la réflexion, des devis seront sollicités pour les différentes solutions envisagées.

Opération brioches ADAPEI

Comme chaque année, l'ADAPEI de l'Ain prépare son « Opération Brioches ». Celle-ci se déroulera du lundi 05 octobre au dimanche 11 octobre 2026.

Il est rappelé par Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude qu'historiquement, les élus et des bénévoles assuraient la vente des brioches au profit de l'ADAPEI en effectuant du porte-à-porte. Toutefois, en raison d'un manque de volontaires, cette opération n'a plus été organisée depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal décide que pour cette année la commune ne participera pas à cette opération. À réfléchir pour l'année prochaine.

Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

- Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire n'a pas exercé de droit.

N° Ordre	Date Réception	Bien	Adresse	Références Cadastres	Superficie	PRIX €
2026/06	07/07/2026	Non bâti	21 Chemin des Vignes	E0507	25a70ca	180 000

Compte-rendu du Conseil Communautaire du mois de mai 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte-rendu du conseil communautaire du mois de mai 2026 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

URBANISME

Madame CURTIL Marie-France informe que la commission s'est réunie le 02 juillet et le 22 juillet 2026.

6 déclarations préalables ont été déposées et ont reçu des avis favorables.

5 permis de construire pour le lotissement Le Clos des Acacias.

Le permis modificatif du lotissement Les jardins de Lily-Rose a été signé début juillet 2026.

Les travaux de viabilité du lotissement le Clos des Acacias se terminent cette fin de semaine. Il restera les travaux de voirie à réaliser.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur BICHET de LOGIDIA pour une présentation de leur programme de 6 logement sociaux prévus au Clos des Acacias. Ces logements (4 T2 et 2 T3) seront du type R-1, c'est-à-dire que les pièces à vivre seront au rez-de-chaussée et les chambres en dessous au niveau-1.

Les travaux de voirie du lotissement Au Guillarnet sont en cours de réalisation.

Un rendez-vous a eu lieu avec Monsieur VERTHUY, chef du service d'urbanisme à la DDT, au sujet des changements de destination de bâtiments agricoles dans les zones N, A et Ap.

VOIRIE

En l'absence de Monsieur NIERGOT Michel, Monsieur BOISSON Michel présente le compte rendu des actions menées sur la voirie communale. Il fait notamment le point sur les travaux d'entretien, les interventions réalisées ainsi que les aménagements effectués sur les différentes voies de la commune.

COMMUNICATION

Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude fait remarquer que sur le Flash Infos mentionne la « salle des fêtes », alors que la dénomination figurant sur le bâtiment est « salle polyvalente », comme l'indique l'inscription apposée à l'entrée. Il est important d'utiliser cette appellation.



Madame CHALIKAS Marlène prend bonne note de cette remarque et indique que la dénomination sera corrigée dans les prochaines publications.

ANIMATIONS

Madame FAVROT Sandrine informe que l'organisation de « Charrettes à histoires » (lectures de contes) n'a pas eu lieu sur la commune. La structure n'a pas validé les dates données par la commune. Cette lecture de contes s'est faite à Visiomômes à la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

CADRE DE VIE

Madame NENET JOSEPH Joanne informe qu'une réunion a eu lieu le 06 juillet 2026. Il a été décidé que le marché sur la commune aurait lieu le lundi de 15h00 à 19h00 sur le parking de la Madone. Le recrutement concernant les exposants va être lancé dans les prochaines semaines. Une formation sur la création d'un marché est prévue le 03 novembre 2026. Madame NENET JOSEPH Joanne y participera.

Un groupe WhatsApp intitulé « Montceaux Entraide » a été créé par un habitant en février 2026. 50 personnes sont sur le groupe actuellement. Chaque habitant de Montceaux peut faire partir de ce groupe d'entraide.

FLEURISSEMENT

Madame GUTIERREZ Frédérique informe le Conseil Municipal que les arbustes plantés dans les pots de couleur orange n'ont pas été retirés. Ils ont simplement été taillés en raison des fortes chaleurs liées à la canicule.

Une cuve à eau d'une capacité de 450 litres a été acquise afin d'être installée à l'arrière du véhicule des agents communaux. Cet équipement permettra notamment de faciliter les opérations d'arrosage et l'entretien des espaces communaux.

SCOLAIRE ET JEUNESSE

Monsieur GARNIER Christophe informe le Conseil Municipal qu'une rencontre aura lieu le lundi 31 août 2026 à 14h30 à l'école Les Cerisiers entre les nouveaux agents du périscolaire et l'équipe déjà en place (ATSEM, Restaurant Scolaire). Les élus qui veulent y participer sont les bienvenus.

CCAS

Madame CURTIL Marie-France informe qu'une réunion est prévu en septembre 2026.

PATRIMOINE, BATIMENTS, ECLAIRAGE ET MATERIELS COMMUNAUX

Monsieur GARNIER Christophe présente le compte rendu de la commission. Il informe notamment le conseil de la réception et de la mise en service des nouveaux photocopieurs installés à la mairie et à l'école.

Questions diverses

- ✓ Madame CHALIKAS Marlène demande si le devis pour la réalisation du livret pour le CMJ a été validé.
- ✓ Monsieur MAUPPIN Yoann demande où en est l'installation de l'antenne dans le clocher.
Monsieur le Maire répond que le diocèse de Belley-Ars a donné un non catégorique pour cette installation. La Mairie peut écrire un courrier à la Préfecture de l'Ain pour demander une dérogation. Affaire en cours.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Dominique MARTIN, déclare la réunion close. La séance est levée à vingt-deux heures et cinquante et une minutes.

Le secrétaire de séance,

FAVROT Sandrine



Le Maire,

MARTIN Dominique

